

Exploitation des chemins de fer—Loi

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur le président, puis-je poser une question?

M. Diefenbaker: Le ministre a eu des semaines pour parler, et pendant maintenant bien des semaines il a dit partout comme son travail allait être couronné de succès et qu'il l'était déjà vraiment, et, oh! comme il se trompait. Jamais un ministre ne s'est-il tant trompé pendant si longtemps. Je dois dire que certaines des entrevues qu'il a accordées lui donneraient droit au titre de ministre des banalités, car il essayait de faire croire au peuple canadien qu'un règlement était en cours. Lorsque j'ai posé ma question hier, il a dit que la chose n'avait pas été rapportée correctement. J'aime toujours lire ces articles de presse, et je lui donne maintenant l'occasion de nous dire quelle partie du compte rendu était fausse. Le 2 août, il s'est rendu à Montréal en compagnie d'un groupe d'adulateurs et de journalistes, et a fait l'une des déclarations les plus immortelles jamais entendues dans toute l'histoire des relations de travail.

Il a parlé de lui en termes très modestes et a dit: «Nous sommes venus ici pour en finir.» C'est là une des déclarations les plus étranges que j'aie jamais entendues. Il a déclaré: «Nous sommes venus ici pour en finir et régler la question.» Il a dit être optimiste. Dans une autre entrevue qui a eu lieu le 20 août, il a dit: «Nous mettrons fin à la grève des chemins de fer ce soir.»

M. Trudeau: Nous l'espérons encore.

M. Diefenbaker: Quel soir?

M. Trudeau: Ce soir, si vous vous asseyez.

M. Diefenbaker: Je remercie le premier ministre. Quand le ministre a déclaré cela le 20 août, il parlait du soir du 31 août. Je suis heureux de cette interprétation.

M. Chrétien: Ce soir, nous sommes le 31, non le 21. Il faut remplacer le deux par un trois.

M. Diefenbaker: Était-ce le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien? Il ne peut pénétrer dans son propre bureau. Je ne voulais pas mêler le ministre à tout cela, mais s'il intervient...

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le très hon. représentant, mais comme il est 4 heures, il est de mon devoir de quitter le fauteuil, de faire rapport de l'état de la question et de demander à siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

[M. Diefenbaker.]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ABANDON DE L'HEURE RÉSERVÉE AUX MESURES
D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE—LA DURÉE DE LA
SÉANCE DE CE JOUR

M. Reid: Monsieur l'Orateur, il y a eu des pourparlers par les voies habituelles et je crois qu'on est d'accord pour renoncer à l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire et à reprendre la séance en comité plénier pour continuer l'étude du projet de loi. Je crois également, monsieur l'Orateur, qu'il a été question au cours de ces pourparlers que la Chambre siège jusqu'à 6 heures ce soir,—suspende sa séance pour le dîner et la reprenne à 8 heures jusqu'à ce que des progrès aient été accomplis en vue de disposer du projet de loi ce soir.

● (1600)

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'ai bien fait comprendre déjà que nous sommes tout à fait prêts, de fait que nous tenons absolument à passer outre à toutes les règles qu'il faudra pour continuer l'étude de ce bill. Nous acceptons de poursuivre ce débat jusqu'à 6 heures et de revenir ce soir jusqu'à ce que ce bill ait franchi toutes les étapes à la Chambre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, tous connaissent nos opinions sur ce bill. Néanmoins, le Parlement devrait en disposer sans trop de délai, et nous approuvons le programme prévu pour ce soir.

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, nous sommes parfaitement d'accord avec tout le monde.

M. Roch La Salle (Joliette): J'ai donné mon accord au nom des indépendants, monsieur le président.

[Traduction]

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, afin de savoir exactement où nous allons, j'allais proposer que cette entente devienne un ordre de la Chambre.

M. l'Orateur: Les députés ont entendu le président du Conseil privé (M. MacEachen) proposer que nous renoncions à l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, de 4 à 5 heures, et que la Chambre poursuive l'étude de la question; que la Chambre suspende sa séance de 6 à 8 heures, la reprenne à 8 heures et poursuive l'examen de la même question.

La présidence ne sait pas au juste, toutefois, si cet ordre devrait prévoir quelque conclusion quant à la décision sur cette question et demande l'avis des députés.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, sauf erreur, nous en poursuivrons l'étude jusqu'à ce que toutes les étapes aient été franchies.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi convenu et ordonné.